

L'enfouissement des déchets nucléaires repoussé de 20 à 30 ans

L'Echo – Christine Scharff - 28 septembre 2018

L'Ondraf devrait porter l'addition de l'enfouissement des déchets les plus radioactifs de 3,2 à 8 milliards d'euros, tout en reportant le calendrier d'enfouissement. De quoi limiter l'impact sur Electrabel.

Electrabel et sa maison-mère Engie n'ont pas comme seul souci les déboires des réacteurs belges. Le coût de la gestion des déchets nucléaires constitue **une épée de Damoclès plus menaçante**. Le conseil d'administration de l'Ondraf, l'organisme chargé de la gestion des déchets nucléaires, doit entériner, ce vendredi, une nouvelle estimation du coût de l'enfouissement des déchets les plus radioactifs.

L'addition devrait être d'**au moins 8 milliards d'euros**, alors quelle avait jusqu'ici été évaluée à 3,2 milliards, annonçait Le Soir il y a un mois. Une information qui nous a été confirmée à bonnes sources. Cette explosion des coûts est due au fait que l'on envisage désormais un stockage plus profond, mais aussi à un **nouveau design du projet**, avec notamment davantage de galeries de stockage, mais moins longues, pour tenir compte du principe de récupérabilité des déchets désormais intégré dans la législation.

Malgré cela, la facture d'Electrabel, qui doit constituer l'essentiel des provisions nécessaires pour financer cet enfouissement, va être allégée par un effet de calendrier. L'Ondraf a en effet **postposé de 20 à 30 ans le planning d'enfouissement** de ces déchets, a découvert L'Echo.

Dans son plan déchets 2011, l'Ondraf tablait sur une mise en dépôt géologique des premiers déchets B en 2035-2040, et des déchets C à partir de 2080. Ces échéances ont été fortement reculées: dans son dernier rapport sur les passifs nucléaires, publié en début d'année, l'Ondraf table désormais sur **un stockage géologique entre 2060 et 2070** pour les déchets B, **et entre 2100 et 2110** pour les déchets C.

Conséquence: les provisions déjà constituées sont censées **produire des intérêts durant 20 à 30 années supplémentaires**. Le taux d'actualisation qui sera utilisé à partir de la fin de l'année pour estimer la somme à constituer aujourd'hui afin de disposer du montant nécessaire au moment du démantèlement des centrales et de l'enfouissement des déchets sera, à partir de la fin 2018, de 3,5%.

Un milliard d'euros placé à ce taux génère un peu plus d'1 milliard d'intérêts composés en 20 ans et plus d'1,85 milliard d'intérêts composés en 30 ans. Un effet qui va permettre à Electrabel, et aux autres exploitants nucléaires, de ne **pas devoir remettre trop d'argent dans le pot des provisions nucléaires**. "Suite à cet effet de calendrier, la révision du coût de l'installation de stockage va avoir un impact relativement limité sur les provisions", confirme une bonne source.

Déchets B et C entreposés temporairement pour des dizaines d'années

Il y a trois types de déchets radioactifs. Le sort des **déchets A**, faiblement radioactifs et à courte durée de vie et qui constitue le plus gros volume, est **réglé**. Il s'agit notamment de résidus du traitement des eaux usées dans les centrales, d'équipements de protection comme des vêtements ou des gants, ou certains filtres et résines. Ces déchets, qui représentent un risque pour l'homme et l'environnement durant plusieurs centaines d'années, seront placés dans un **centre de stockage en surface à Dessel**. Un investissement de 250 millions d'euros qui devrait être opérationnel en 2023, et dont les travaux ont commencé cette année.

Le sort des **déchets B**, de faible et moyenne activité et de longue durée de vie, et des **déchets C**, de haute activité, reste **incertain**. Il s'agit notamment des combustibles nucléaires. Si le volume de ces déchets est nettement moins important, ils restent radioactifs pendant des milliers, voire des centaines de milliers d'années. Les déchets C émettent en outre de la chaleur pendant longtemps. L'idée est donc de les stocker en profondeur, dans des couches géologiques stables. Pendant plusieurs milliers d'années, leur emballage doit éviter que des substances radioactives ne s'en échappent. Ensuite, quand ces emballages se seront dégradés, ce sera à la roche-hôte à jouer ce rôle de barrière.

Une petite partie de ces déchets est **entreposée temporairement** dans un bâtiment spécifique de Belgoprocess, la filiale industrielle de l'Ondraf, à Dessel. Une autre part, plus importante, est stockée sur le site des centrales nucléaires – il s'agit du combustible irradié; qui est stocké dans des piscines à Tihange, et dans des conteneurs métalliques entreposés à sec à Doel. Un entreposage temporaire, là aussi, mais qui va encore durer quelques dizaines d'années, et dont les capacités vont d'ailleurs devoir être augmentées dans les prochaines années.

L'Ondraf se refuse à tout commentaire avant le conseil d'administration de ce vendredi. Mais il a des arguments pour revoir son calendrier. Pendant 40 ans, il a travaillé sur l'hypothèse d'un enfouissement des déchets à Mol, à une profondeur de 200 mètres. On lui demande maintenant d'envisager **un enfouissement plus profond, à 400 mètres de profondeur**, ce qui l'oblige à trouver de nouveaux sites potentiels. La couche d'argile à Mol se situe en effet à une profondeur de 190 à 290 mètres.

Le gouvernement belge, par la voix des ministres Kris Peeters et Marie-Christine Marghem, a aussi refusé d'avaliser l'option d'un stockage en profondeur dans de l'argile peu indurée – en clair, l'argile de Boom (présente à Mol) ou les argiles yprésiennes – comme l'Ondraf le lui demandait. Il veut un processus par étapes, et se prononcer uniquement, sous cette législation, sur le principe du stockage géologique. Deux éléments qui retardent, bien entendu, le processus.

Énormes incertitudes

Ces éléments créent aussi énormément d'incertitudes supplémentaires. **Quelle commune va accueillir l'Ondraf** les bras ouverts pour lui permettre de faire des forages en vue d'un stockage définitif de ces déchets radioactifs? Tant qu'aucune décision ferme n'a été prise sur le sort de ces déchets, le coût définitif de leur gestion reste aussi très incertain.

"Si vous ne savez pas où vous allez enterrer vos morts, vous ne connaissez pas non plus le prix des funérailles" nous avait déclaré il y a quelques années Jean-Paul Minon, l'ancien

directeur de l'Ondraf. Retarder de plusieurs décennies le processus augmente aussi le **risque de ne pas disposer des provisions nécessaires** le moment venu. Enfin, cela prolonge l'entreposage temporaire de ces déchets, et donc les risques physiques liés à ces matériaux radioactifs.

>>> Pour en savoir plus, pour voir les photos et les articles associés allez directement sur le site de L'Echo

https://www.lecho.be/entreprises/energie/L-enfouissement-des-dechets-nucleaires-repousse-de-20-a-30-ans/10053748?utm_campaign=MORNING_COMMENT&utm_medium=email&utm_source=SIM